

Extrait du procès-verbal

Comité Syndical du 23 juin 2026

(Salle des Fêtes – Neuve-Eglise)

⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 37

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 14
⇒ Procurations : 4

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation des représentants du PETR auprès des organismes publics et privés extérieurs

Rapport présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

I. RAPPORT

Le PETR Sélestat Alsace Centrale a adhéré à différents organismes extérieurs publics et privés au sein desquels il compte des représentants.

Parmi les organismes extérieurs privés figurent principalement les structures associatives suivantes :

- Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS) : 1 représentant
- Association « Initiative Alsace centrale » : 1 représentant
- Association « Trion Climate » : 1 représentant
- Association nationale des pôles territoriaux et des pays (ANPP): 1 représentant
- Association AC:TIONS: 1 représentant titulaire et 1 suppléant
- Association « Alsace Synergies : 1 représentant
- Maison de la nature : 1 représentant
- Réseau vélo et marche : 1 représentant titulaire et 1 suppléant
- Fédération nationale des SCoT : 1 représentant titulaire et 1 suppléant
- Groupement des autorités responsables de transport (GART) : 1 représentant titulaire et 1 suppléant

En outre, le PETR est également membre des personnes publiques ou de leurs émanations suivantes :

- Groupement européen de coopération transfrontalière (GECT) : 2 représentants titulaires et 2 suppléants
- Commission Départementale d'Aménagement Commercial 67 : le président membre de droit et 1 suppléant
- Etablissement Public Foncier Alsace (EPF) : 1 représentants titulaire et 1 suppléant
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) : 1 représentant
- Comité de programmation du groupe d'action locale Alsace Centrale dans le cadre du dispositif LEADER : 1 représentant titulaire et 1 suppléant
- Commission locale de l'eau du SAGE du Giessen et de la Lièpvrette : 1 représentant
- Plan herbe, prairies, élevage du massif des Vosges : 1 représentant titulaire et un suppléant
- Plan herbe Ried Vivant : 1 représentant titulaire et un suppléant
- Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA : 1 représentant

En principe, le Comité syndical procède à ces désignations au vote à scrutin secret.

Cependant, le Comité syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des représentants et délégués du PETR Sélestat Alsace Centrale au sein de ces organismes extérieurs publics et privés.

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

Sur avis favorable du Bureau syndical du 1^{er} juin 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-33, L.2121-21 et L5721- 2 ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de procéder à la nomination des représentants du PETR Sélestat Alsace Centrale au sein des organismes extérieurs privés ou publics dont ce dernier est membre ;

De se prononcer sur ces dispositions,

DE DECIDER de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination des représentants de la Communauté de communes du PETR Sélestat Alsace Centrale au sein des organismes extérieurs privés ou publics dont ce dernier est membre

DE DESIGNER les représentants suivants du PETR Sélestat Alsace Centrale au sein des organismes extérieurs privés :

- Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS) : Monsieur Patrick BARBIER
- Association « Initiative Alsace centrale » : Monsieur Robert ENGEL
- Association « Trion Climate » : Madame Noëllie HESTIN
- Association nationale des pôles territoriaux et des pays (ANPP) : Monsieur Patrick BARBIER
- Association AC : TIONS : Monsieur Robert ENGEL titulaire et Monsieur Jean-Marc BURRUS en qualité de suppléant
- Association « Alsace Synergies : Madame Noëllie HESTIN
- Maison de la nature : Monsieur Nicolas LOGEL
- Réseau vélo et marche : Monsieur Nicolas LOGEL titulaire et Monsieur Yves DUSSOURD en qualité de suppléant
- Fédération nationale des SCoT : Monsieur Serge JANUS titulaire et Monsieur Patrick BARBIER en qualité de suppléant
- Groupement des autorités responsables de transport (GART) : Monsieur Nicolas LOGEL titulaire et Monsieur Yves DUSSOURD en qualité de suppléant

DE DESIGNER les représentants suivants du PETR Sélestat Alsace Centrale au sein des organismes extérieurs publics et de leurs émanations :

- Groupement européen de coopération transfrontalière (GECT) :

Titulaires	Communauté de Communes
Patrick BARBIER	Sélestat & Territoires
Michel BUTSCHA	Ried de Marckolsheim
Suppléants	
Alain MEYER	Vallée de Villé
Jean-Marc BURRUS	Val d'Argent

- Commission Départementale d'Aménagement Commercial 67 : Monsieur Patrick BARBIER titulaire et Monsieur Serge JANUS en qualité de suppléant
- Etablissement Public Foncier Alsace (EPF) : Monsieur Patrick BARBIER titulaire et Monsieur Robert ENGEL en qualité de suppléant
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) : Monsieur Nicolas LOGEL
- Comité de programmation du groupe d'action locale Alsace Centrale dans le cadre du dispositif LEADER : Monsieur Alain MEYER titulaire et Monsieur Olivier SOHLER en qualité de suppléant

- Commission locale de l'eau du SAGE du Giessen et de la Lièpvrette : Monsieur Patrick BARBIER
- Plan herbe, prairies, élevage du massif des Vosges : Monsieur Alain MEYER titulaire et Monsieur Patrick BARBIER en qualité de suppléant
- Plan herbe Ried Vivant : Monsieur Alain MEYER titulaire et Monsieur Patrick BARBIER en qualité de suppléant
- Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA : Monsieur Robert ENGEL

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRÉSENT		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ANDREA Charles	PRÉSENT		POUR
ANSELMETTI Ahellame	EXCUSEE	Laurent GEYLLER	POUR
DIGEL Denis	EXCUSE		/
DUSSOURD Yves	PRÉSENT		POUR
ENGEL Robert	PRÉSENT		POUR
FALLER Edouard	EXCUSE		/
GEYLLER Laurent	PRÉSENT		POUR
GUIOT Hubert	PRÉSENT		POUR
HIRTZ Sylvie	PRÉSENTE		POUR
HORNBECK Nadège	EXCUSEE		/
LOGEL Nicolas	PRÉSENT		POUR
MORIS Olivier	EXCUSE		/
MUHR Virginie	EXCUSEE		/
SCHLATTER Jean-Claude	PRÉSENT		POUR
SCHMITT Damien	PRESENT		POUR
SIGRIST Stéphane	EXCUSE		/
SOHLER Olivier	EXCUSE	Hubert GUIOT	POUR
WOTLING Philippe	PRÉSENT		POUR
Suppléants			
DEFrance Jean-Marie	PRESENT		POUR
BELLICAM Thomas	EXCUSE		/
HOLZMANN Yves	EXCUSE		/
LINTZ Pascal	PRESENT		POUR
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		/
OBERLE Fabienne	EXCUSEE		/
Communauté de Communes de la Vallée de Villé			
Titulaires			
BUHL Patrick	PRESENT		POUR
DIGEL Fabien	PRÉSENT		POUR
ESCHRICHE Emmanuel	PRÉSENT		POUR
HOULNE Monique	PRÉSENT		POUR
JANUS Serge	PRÉSENT		POUR
KRAUTH Alexandre	PRÉSENT		POUR
MEYER Alain	PRÉSENT		POUR
MULLER André	PRESENT		POUR
PFANN Lionel	EXCUSE		/
Suppléants			
ACKERMANN-LORBER Béatrice	EXCUSE		/

ADRIAN Serge	EXCUSE		/
DAVID Joffrey	EXCUSE		/
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		/
DUCORDEAUX Marie-Line	PRESENTE		POUR
GUNTZ Régis	EXCUSE		/
LEHMANN Serge	EXCUSE		/
MILLIUS Daniel	EXCUSE		/
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE		/
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim			
Titulaires			
BLATZ François	PRESENT		POUR
BURGER Sébastien	PRÉSENT		POUR
BUTSCHA Michel	PRÉSENT		POUR
GRISS Vincent	EXCUSE		/
KLOTZ Mathieu	PRÉSENT		POUR
LEBEL David	PRÉSENT		POUR
LEIBY Marie-Jeanne	PRÉSENT		POUR
LUDAESCHER Christophe	PRESENT		POUR
NEEFF Anne-Marie	EXCUSEE		/
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRESENT		POUR
ROMILLY Aude	PRESENTE		POUR
RUDLOFF Jean-Louis	PRÉSENT		POUR
SCHULTZ Damien	PRÉSENT		POUR
STEYDLI Jean-Marc	EXCUSE		/
VOGEL Camille	EXCUSEE		/
Suppléants			
GATTANG Anne	EXCUSE		/
LOOS Clothilde	EXCUSEE		/
OHNET Gildas	EXCUSE		/
ROHMER Clément	EXCUSE		/
SIMLER Agnès	EXCUSEE		/
GHIDINA Lucio	EXCUSEE		/
Communauté de Communes du Val d'Argent			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		POUR
ENSMINGER Marc	PRÉSENT		POUR
FREICHARD Jean-Luc	EXCUSE		/
HESTIN Noëllie	EXCUSEE	MARCHAL Xavier	POUR
MARCHAL Xavier	PRÉSENT		POUR
ORSATI Régine	EXCUSEE	BURRUS Jean-Marc	POUR
PENIN Luigi	EXCUSE		/
PETIT Denis	PRÉSENT		POUR
Suppléants			
FREITAG Gérard	EXCUSE		/
GANGLOFF Damien	EXCUSE		/
TOTAL			41

Pour extrait conforme,
Sélestat, le 26 juin 2026

Le secrétaire de Séance
Alain MEYER



Le Président,
Patrick BARBIER
p/d la Directeur Générale des Services,
Philippe STEEGER



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du PETR Sélestat Alsace Centrale, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.